



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 64813

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les carences de la présence policière dans la capitale. La population constate que les forces de police ne sont pas assez visibles à Paris. Il est en effet assez rare de voir des policiers en uniforme patrouiller à pied dans les rues ou faire la circulation aux grands carrefours, tandis que les embouteillages se multiplient. La plupart des policiers aperçus se trouvent soit à bord de véhicules soit postés devant des édifices officiels, ce qui est certes utile et nécessaire, mais n'est pas suffisant pour assurer la sécurité dans tous les arrondissements. Souvent, aux heures de pointe, aucun représentant de l'ordre n'apparaît pour essayer de réguler le trafic automobile. En outre, à l'égard des voleurs, des pickpockets et autres criminels, la visibilité policière doit exercer une fonction dissuasive de premier plan. Dans ces conditions, il lui demande de lui exposer les mesures concrètes qu'il envisage pour accroître la présence effective de policiers en uniforme dans les rues de la capitale. Par ailleurs il voudrait connaître les effets du plan d'action mis en œuvre depuis l'été 2013 dans les transports et les principaux sites touristiques.

Texte de la réponse

Dans la capitale, le maillage territorial des 19 circonscriptions (suite à la fusion des 5e et 6e arrondissements) de sécurité de proximité de la DTSP 75 représente 7586 fonctionnaires au 31 décembre 2014, ASP inclus. Il permet d'assurer, de jour comme de nuit, une présence policière permanente adaptée aux exigences des situations. En complément de ce maillage, 341 fonctionnaires peuvent intervenir en soutien d'intervention ou dans le cadre de sécurisations. Au 1er janvier 2015, le ministre s'étant engagé à maintenir le niveau des effectifs de la préfecture de police sur l'agglomération parisienne tel qu'il était à la fin de l'année 2013, la préfecture de police a bénéficié sur la première sortie de promotion de 510 affectations. Les commissariats luttent au quotidien contre la petite et la moyenne délinquance, en particulier celle commise sur la voie publique et dans les transports en commun (vols avec violences, vols à la tire, dégradations, etc.), dont la surveillance fait l'objet d'une collaboration entre effectifs de police, de gendarmerie et des forces armées. Par ailleurs, afin de répondre à une délinquance spécifique, des brigades spécialisées de terrain (BST) ont été créées dans les quartiers de Belleville (10e , 11e , 19e et 20e arrdts) de la Gare du Nord (10e arrdt) et des Champs-Élysées (8e arrdt). A cette présence policière déjà importante s'ajoute les effectifs de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC). L'activité générale des agents en charge de la circulation et de la sécurité routière est en hausse en 2014 alors que parallèlement la direction assure de nombreux maintiens de l'ordre lors de manifestations publiques, et de gardes des bâtiments officiels. Enfin, des forces mobiles sont régulièrement affectées en renfort au sein de la capitale avec des missions de sécurisation. Aux effectifs de terrain s'ajoute un réseau de 1 135 caméras pouvant être exploitées en temps réel. Des interconnexions peuvent être opérées avec les partenaires, 5 177 caméras SNCF d'Île-de-France pour les transports et 3 344 caméras d'autres opérateurs privés ou publics de Paris. Ainsi, les secteurs les plus sensibles de la capitale restent toujours sous surveillance et viennent en soutien de l'action des effectifs de voie publique. Les policiers des commissariats ont un rôle de prévention et prennent fréquemment contact avec les commerçants ou les représentants d'institutions. Par ailleurs, en cas d'urgence, les appels à police-secours (17) permettent d'apporter une intervention rapide pour faire cesser les

troubles constatés. Par ailleurs, des sécurisations spécifiques sont organisées. C'est le cas avec le plan de lutte anti vols à main armée (VMA), plan qui a permis une baisse de près de 13 % des VMA en 2014 par rapport à 2013, des sécurisations aux moments des fêtes, des dispositifs de lutte contre les ventes à la sauvette, des opérations de sécurisation des halls d'immeubles (8 517 ont été effectuées en 2014, permettant de sécuriser 17 303 halls et parties communes), des vols de montres de luxe, ou à l'encontre de touristes étrangers. A cet égard, le plan tourisme a été initié au printemps 2013 en raison de la perception négative qui commençait à se développer dans certains médias, notamment asiatiques. Ce plan d'action comporte 26 mesures, allant de la présence visible sur la voie publique à l'action judiciaire, en passant par des actions de sensibilisation pour les professionnels et les touristes. Il s'est appuyé sur la mobilisation de tous les services de la préfecture de police mis sous le pilotage de la DSPAP et sur la création de deux brigades spécialisées de terrain (BST) de 25 fonctionnaires qui exercent des missions de prévention, dissuasion et répression, la 1^{re} à la gare du Nord créée en février et la seconde aux Champs Elysées mise en oeuvre en juin. En outre, durant la période estivale, un plan de protection a également été mis en place sur 7 zones touristiques de Paris. Dès l'été 2013, une inversion de la tendance a été observée, et en 2014, ces résultats ont été consolidés et accrus : les vols avec violence sont en baisse de 8,1 % depuis le début de l'année 2014 et ceux concernant les seuls ressortissants chinois sont en recul de 25 % alors que la fréquentation de ces derniers a continué de progresser. Ce plan a permis d'accroître la présence policière, la prévention à l'attention des professionnels, tout en permettant un meilleur accueil des victimes étrangères. Le travail synergique des services de police a permis d'améliorer de manière notable la physionomie de certains secteurs. En termes de statistiques, pour les seuls commissariats, sur les chiffres de l'année 2014, le nombre mensuel moyen de patrouilles à Paris s'élève à 3 092 dans les transports en commun. Cette présence policière a permis l'interpellation en 2014 de 11 712 individus dont 9 466 ont été placés en garde à vue.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64813

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7994

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4581